



Crédit Lhuissier dette

Par Leoleoelo

Bonjour

J'ai effectué 4 crédits à la consommation pour un total de 50000 euros quand j'avais 19 ans j'en ai 22 maintenant et j'ai eu des impayés ce qui m'a mis en recouvrement et là mon dossier vient d'être transféré à un Lhuissier que j'ai contacté il me laisse 8 jours pour régler la somme de 40000 euros ou trouver une solution je ne sais pas comment faire je suis patron non rémunéré je touche 1100 euros de chômage et je n'est personne autour de moi qui peut m'avancer une telle somme j'ai envoyé un mail à lcl et au Lhuissier en charge de mon dossier avec la preuve que je ne suis pas fiché FICP et que je le propose de régler la somme de 1000 plus un plan de financement de 900 euros par mois et leur demander de suspendre la demande de FICP est-ce que vous pensez que c'est jouable sinon oui tant mieux si non quel solution s'offre à moi

merci à tous ceux qui me répondront

Par Isadore

Bonjour,

Déposez un dossier de surendettement sans traîner (si vous êtes entrepreneur individuel la procédure peut être un peu particulière) :

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F134]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F134[/url]

Voici un forum spécialisé :

[url=https://forum-entraide-surendettement.fr/]https://forum-entraide-surendettement.fr/[/url]

Vous n'échapperez pas au FICP, mais ce n'est pas très grave. Cela vous obligera simplement à une certaine rigueur budgétaire le temps de redresser la situation.

L'important est d'éviter d'en arriver à la saisie et à l'aggravation de votre dette à cause des intérêts de retard. Évitez les fausses solutions comme un rachat de crédit ou un échéancier intenable.